



Suite a placement enfant est il possible de donner partiellement l autorité parental à ma soeurs

Par **Caro2503**, le **09/04/2022** à **00:41**

Bonjours suite a un placement de ma petite fille sa maman est ma fille peut elle donner partiellement l autorité parentale a sa sœur qui est mon autre fille pour qu'elle puisse récupérer la petite le temp que ma fille se fasse soigner et si cela est possible comment faire

Je vous remercie par avance de l aide que vous m apporterai

Cordialement

Par **youris**, le **09/04/2022** à **10:06**

bonjour,

le père de votre petite fille doit avoir également l'autorité parentale.

il est possible que l'autorité parentale soit déléguée, c'est une décision du JAF.

Voir ce lien : [délégation de l'autorité parentale](#)

salutations